



Conseil général de la Commune de Donneloye
Procès-verbal de la séance du 29 novembre 2022

1. Excusés - appel

Le Président, Monsieur Steve Jacot-Descombes préside la séance.

La secrétaire procède à l'appel.

60 personnes sont présentes 16 excusées et 0 absente.

Le quorum est atteint, la séance peut commencer à 20h00.

Trois personnes de l'ASIRE MM. Jean-Michel Jacquemet, Daniel Leuba et Yves-Alain Bigler nous font une présentation de leur Association Intercommunale. Quelques questions sont posées par des membres de l'assemblée, auxquelles ces messieurs répondent.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour ne suscite aucun commentaire. Il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal du 21.06.2022

M. François Groux de Donneloye demande que le procès-verbal du 21.06.2022 soit corrigé à la page 21, au point 7, avant dernier alinéa, comme suit « la zone inondable commence sur le terrain de football de Donneloye, et non à la hauteur de la piscine de M. Groux».

Il n'y a pas d'autre remarque ni question et nous passons au vote

Vote : OUI : 54 NON : 0 abstentions : 5

4. Assermentation des nouveaux membres - démissions

Cinq personnes sont assermentées : Mmes et MM. Rose-Marie Erath, Sylvie Paillex, Cédric Monnier, Raymond Paillex et Abdel Bouhassoun.

Aucune démission n'est annoncée.

Le conseil général compte désormais 81 membres.

5. Communications du Président du conseil général

Le Président informe qu'il a reçu en date du 15.11.2022 la démission du Municipal M. Alain Huys, avec effet immédiat. Les démarches ont été faites pour renommer un nouveau municipal.

M. Jacot-Descombes redemande aux membres du conseil de bien vouloir nous communiquer leur numéro de portable et adresse mail.

Le Président annonce les dates des conseils pour 2023, soit les 27 juin et 28 novembre 2023.

Il faudra prévoir aussi un conseil général au printemps, pour le PACom.

6. Communications des délégués auprès des Associations intercommunales

- M. François Schorro informe que l'AIAE La Menthue a eu une séance le 22.10.2022 à Essertines. Lors de cette séance, le budget annonçait un excédent de revenus de CHF 2'860.00.

M. Schorro souligne que l'Entreprise Syngenta a fait un recours concernant le chlorothalonil qui n'est plus quantifié dans les analyses. Le tribunal devra se prononcer et juger s'il doit être considéré comme dangereux pour la santé ou non afin de revoir les normes de tolérance.

M. Schorro signale qu'en cette année de sécheresse, nous avons pu prendre de l'eau de la source de Thierrens, qui est la propriété de la ville de Lausanne. Ceci est avantageux car l'eau qui était prise à Yverdon se payait CHF 1.90 le m3, et l'eau de Lausanne serait payée CHF 0,65 ct.

Un bureau technique a été mandaté pour réaliser une étude régionale concernant l'eau de Thierrens, Peney-le-Jorat et la région d'Echallens.

- M. Raphaël Plomb de Donneloye demande quel est l'état de nos sources suite à la sécheresse ?

M. Schorro ne peut pas répondre.

- Mme Angélique Miéville informe que lors du dernier conseil elle nous annonçait une erreur d'écriture dans les comptes de l'EFAJE. Finalement il ne s'agit pas d'une erreur d'écriture, mais de chiffres ayant été mal reportés. Dorénavant, les comptes de l'EFAJE seront automatisés. Les comptes de l'EFAJE ont été acceptés.

- Aucun membre de l'ASIRE n'est présent ce soir pour en parler.

7. Communications de la Municipalité

- M. Benoît Reymondin, Syndic informe que suite aux inondations de l'an dernier à Mézery et à Gossens, la Municipalité a demandé une étude afin de mettre en lumière les solutions envisageables par rapport à la situation, afin d'éviter de nouvelles inondations. Cette étude a donné quelques réponses et esquissé quelques solutions. Deux séances ont eu lieu au bureau communal et sur le site avec l'ECA, les propriétaires touchés, le canton, etc...

Il en est ressorti qu'une deuxième étude devrait être faite pour savoir comment utiliser ces informations et les mettre en pratique. Cette étude porterait sur le côté pédologique (science qui étudie les sols), afin de voir comment le terrain pourrait absorber l'eau. Cette étude se monterait à CHF 20'000.00, subventionnée à 95% par le canton.

A Mézery, de gros écoulements d'eau arrivaient à la croisée des routes allant sur le cimetière ou sur Molondin. La Municipalité a fait quelques travaux assez légers (dégagement d'une gueule de loup, dégagement d'une cunette (caniveau destiné à recueillir des eaux d'écoulement ou d'infiltration). L'ECA proposait de lancer une étude afin de savoir comment collecter cette eau excédentaire. La Municipalité estime qu'il faut agir assez rapidement. Dès lors, elle a engagé des travaux pour installer

une deuxième gueule de loup à droite en direction de Molondin. La prise d'eau a été raccordée sur le collecteur sur le chemin bétonné du ruisseau du Marais. Il est possible que si le projet du ruisseau du Marais se réalise, le collecteur soit raccordé au ruisseau.

- M. Reymondin souligne que le projet du ruisseau du Marais est ralenti. Tous les propriétaires concernés, sauf un, sont contre la création d'un syndicat AF en vue d'un remaniement parcellaire, qui est la condition principale afin d'entamer ce projet.

Des précisions nous seront données dès que le projet aura avancé.

- Le Syndic nous informe que la Municipalité attend les offres des bureaux techniques, géomètres, etc... pour le ruisseau du Champ des Pierres. Les soumissions pour l'exécution des travaux devraient être lancées début 2023, avec bon espoir d'entamer les travaux à la fin du printemps.

- M. Reymondin relève que la Municipalité a visité l'appartement vacant à l'ancienne Poste de Prahins et s'est rendu compte qu'il est en mauvais état. De gros travaux sont à entreprendre (fenêtres, cuisine, chauffe-eau, etc...).

La Municipalité aimerait améliorer le rendement de cet appartement en augmentant la surface en aménageant les combles. Elle nous informera de son projet au printemps.

- M. Reymondin soulève que nous ne parlons pas le même langage avec M. Prix au sujet des taxes d'épuration. La Municipalité a élaboré un nouveau règlement qu'elle a soumis à M. Prix. Les réponses de celui-ci mettent la Municipalité dans une position difficile.

Elle a demandé de l'aide auprès de l'UCV, mais les réponses n'étaient pas plus claires. La Municipalité cherche donc une solution. Pour rappel, nous sommes hors légalité avec le taux de couverture de nos frais d'épuration.

Le syndic a bon espoir de pouvoir nous proposer un projet lors du prochain conseil général.

- L'entreprise Swisscom a approché la Municipalité il y a deux ans pour la pose d'une antenne 5G à Donneloye. Le projet avait été mis en attente à cause d'un moratoire cantonal. Les choses ayant évolué, une séance d'informations sera organisée en début d'année 2023, sur ce sujet.

- Le Syndic évoque le tourisme des déchets. Il a eu un téléphone avec la Municipalité de Bioley-Magnoux qui affirme que des citoyens de Donneloye amènent leurs déchets verts depuis que l'accès libre au compost a été restreint à la déchetterie de Donneloye. La décision avait été prise car le compost contenait plein d'autres choses que des déchets végétaux.

Le Syndic n'a aucune preuve de ces faits, mais nous demande d'y faire attention.

- M. Reymondin signale qu'il y a des infiltrations d'eau dans les abris PC à Donneloye. Une solution doit être trouvée car cela devient difficile à gérer, et crée des dégâts sur le matériel. Des travaux de minime importance avaient été tentés depuis l'intérieur, mais la Municipalité se rend compte que cela ne fonctionne pas.

L'idée est de dégrapper toute la cour de la grande salle et de refaire une étanchéité sur les abris.

Le projet est ficelé. Il sera présenté lors d'un conseil général au printemps, ou l'été prochain.

Pour rappel, au 1^{er} mars 2025, les cotisations perçues lors de constructions pour les places d'abris, ainsi que la gestion des abris, devront être restituées à l'ORPC. Dès lors il est de notre intérêt de faire tout ce qui peut être fait maintenant.

- Le Syndic nous informe que suite à la pénurie d'électricité, divers scénarios ont été imaginés par la Confédération et le Canton. Pour la pénurie d'électricité, c'est le plan Ostral qui a été créé. Ce plan prévoit plusieurs étapes. Dès l'activation, lorsqu'il n'y aura plus assez d'énergie, il sera activé pour une durée d'au minimum douze semaines. Le plan commencera par de l'incitation à l'économie, puis passera aux restrictions, aux contingentements et finira par le délestage (coupure d'électricité de quatre heures, puis huit heures d'électricité et à nouveau quatre heures de coupure). Le délestage pourrait engendrer de plus longues coupures si la situation devait s'aggraver.

Quant à la pénurie de gaz, elle a moins d'emprise et nous devons la subir. Le même genre d'organisation est mis en place : économie, commutation à d'autres (certaines entités peuvent basculer sur le mazout) restriction et contingentement.

Toutes ces mesures ne devraient pas trop impacter les consommateurs vulnérables (habitants, chauffage domestique) qui seront touchés en dernier. Il y a des réserves de gaz, qui ne sont pas stockées en Suisse.

M. Reymondin nous montre un tableau montrant l'organisation du PRU - point de rencontre d'urgence) chapeauté par le canton, état-major, cellules de crise par district, communes.

En tant qu'autorité communale, la Municipalité aura un rapport direct avec la Préfecture, la cellule de crise de district et les ordres viendront de l'état-major.

Les missions des communes sont : mettre en place des mesures d'économies d'énergie - baisser la température des bâtiments communaux et éclairage public - informer et sensibiliser la population, assurer l'information sur la base des renseignements entre le canton et la population, sécuriser les systèmes d'eau potable. En cas de coupure, l'eau potable est garantie. Toutefois, pour l'épuration, la commune a l'obligation de garantir le traitement des eaux (mise en place de système pour alimenter les steps), planifier le déploiement des PRU.

Un endroit comprenant de l'électricité, du chauffage et de la télécommunication a été défini pour permettre certaines prestations : les prestations administratives de base doivent être assurées (courrier). Le PRU doit assurer des moyens d'urgence en matière financière soit « remplacer le Bancomat ». Assurer la prise en charge temporaire de la population résidente vulnérable.

Un PRU vaut pour 5'000 personnes.

La Municipalité a décidé d'organiser un PRU dans la salle sise à côté du bureau communal. Si la situation devait se dégrader et empirer, le PRU serait déplacé à la grande salle.

La PRU peut se faire pour plusieurs communes. La commune de Bioley-Magnoux s'est approchée de celle de Donneloye. Pour des questions de rationalisation, La Municipalité de Donneloye s'est engagée à recevoir les gens de Bioley-Magnoux.

Dans ce PRU il est prévu un service de piquet. La Commune de Bioley-Magnoux mettra à disposition deux personnes. Un téléphone portable sera toujours allumé. Les PRU seront pourvus de radios polycom, fournis par la PC. Les horaires des PRU seront communiqués.

Le Syndic remercie tous les membres du conseil de faire les gestes nécessaires : abaisser la température des habitations de 1 à 2 degré, faire une douche plutôt qu'un bain, laver à basse température, utiliser du LED, ne pas laisser les appareils électriques en stand-by.

- M. Frédéric Duc prend la parole pour parler du calendrier PACom. Les treize oppositions ont été traitées par la Municipalité. Actuellement elle oeuvre pour les séances de conciliation.

La Municipalité avait demandé au début de l'été d'économiser l'eau. Ceci a été bien respecté. Des comptages ont été effectués à Démoret par le fontainier. Dès la restriction, d'un jour à l'autre la consommation a baissé de 15%. La Municipalité nous en remercie.

M. Duc souligne qu'acheter de l'eau à Yverdon à CHF 1.90 pour la revendre à CHF 1.40, c'est pas terrible pour l'AIAE La Menthue.

Si une nouvelle période sèche devait avoir lieu, la Municipalité se verrait obligée d'augmenter les coûts de l'eau.

M. Duc a une communication de la Fédération des triages forestiers. Certaines entreprises actives dans la réfection des routes proposent aux communes et aux particuliers du dégrappage (couche de goudron sur la route). Ce matériau va très bien pour faire des places de stockage, des terrasses des chemins, mais il est interdit. Ces produits contiennent des solvants. N'acceptez pas ces produits si on vous en propose, sous peine de devoir l'enlever.

Frédéric Duc informe que la commune a décidé de ne pas éteindre l'éclairage pour le moment, mais de demander son avis aux membres du conseil.

- Mme Valérie Cavin signale qu'un défibrillateur a été installé à l'entrée de la grande salle de Donneloye. Un tout ménage a été envoyé aux habitants de la commune afin de recevoir une information pour l'usage de cet appareil.

Mme Cavin souligne que les fenêtres de l'Avent seront organisées dans la commune. Elle explique le fonctionnement de celles-ci et invite tout le monde à y participer.

8. Préavis no 07/2022 - budget 2023 - rapport de la commission des finances et de gestion

Le Syndic nous fait une présentation du budget, avec le support d'un projecteur et donne quelques explications.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey rapporteuse de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport, qui recommande d'accepter le préavis municipal tel que présenté

- Mme Mary-Lise Deriaz relève une certaine prudence au niveau du budget, mais de moins en moins vive puisqu'il y a une augmentation importante des droits de mutation et des gains immobiliers, où les municipalités, dans les années antérieures, étaient mise presque à zéro.

Un autre élément lui fait soucis, le budget de la FAJE et de l'EFAJE donne une réduction. Lors du budget 2023, une décision avait été soulignée quant à l'horaire des employés qui serait abaissé à 40 heures au lieu de 41,25 heures. Le problème étant que les heures de garde des enfants sont toujours les mêmes, ce qui a une incidence sur le fait qu'il faut engager plus de monde. Le prix par habitant est resté le même, par contre le prix de l'heure a augmenté.

Il y a certainement beaucoup d'enfants qui ont commencé l'école. Mme Deriaz pense qu'il serait intéressant de noter dans le préavis de la commune d'avoir le nombre d'habitants et le nombre d'élèves parascolaires, pour savoir si ces chiffres sont fiables ou non.

Quant aux impôts, la commune avait obtenu CHF 153'000.00 de rétroactifs en 2021, car les impôts avaient avancés dans les taxations définitives, ce qui fait que nous avons des encaissements d'année en année, ce qui explique les différentiels.

La commune est déficitaire de CHF 270'000.00, mais il y a de fortes probabilités que nous n'aurons pas autant de bonnes surprises qu'en 2021 et que de plus il y aura des dépenses futures. Au vu de cela Mme Deriaz pense qu'il faudrait penser à augmenter les impôts.

Il n'y a pas d'autres question ni remarque et le Président propose de passer au vote.

1. D'accepter le budget de la bourse communale, arrêté pour l'année 2023 :

Charges	3'551'865.00
Revenus	3'281'640.00
Excédent des charges	270'225.00

Vote : OUI : 62 NON : 0 abstention : 2

Le budget 2023 est accepté à la majorité.

9. Préavis no 05/2022 - Eclairage public - remplacement des luminaires par une technologie LED - rapport de la commission des finances et de gestion

M. Frédéric Duc signale que deux raisons font que la commune propose de changer de luminaires. Aux Granges-de-Gossens et à Donneloye, ils sont relativement vieux, et afin de faire des économies d'énergie.

Nous consommons 58'000 kWh par année à 22ct, la facture est actuellement de CHF 13'000.00. Pour 2023, avec une augmentation à 23 ct, elle se montera à CHF 20'000.00.

Le changement de technologie en passant aux LED permettrait une économie d'environ 30%.

D'autre part, un abaissement d'intensité de 50% de 23h à 05h00 permettrait d'économiser encore 30%.

Une télégestion permettrait d'économiser encore 10% à 15% supplémentaire.

Le remplacement des poteaux « industriels » ne se ferait que sur la partie du haut des luminaires aux Granges-de-Gossens, à Donneloye et à Prahins aux quatre entrées du village.

Pour les poteaux « de style » à Gossens, Mézery et Prahins à l'intérieur du village, les luminaires resteraient. C'est juste une platine LED qui changerait à l'intérieur. Aucun poteau dans aucun village ne sera changé.

Le coût se monte à CHF 132'012.00, dont CHF 10'000.00 de génie civil. Pose d'armoire pour compteur CHF 6'000.00 et branchements CHF 4'000.00. Télégestion CHF 35'209.00. Divers et imprévus CHF 18'000.00. Coût total CHF 195'221.00, arrondi à CHF 200'000.00. Actuellement, Donneloye, Prahins et Gossens sont au bénéfice d'un forfait pour la consommation d'électricité. Il n'y a pas de compteur. Si nous voulons bénéficier d'un abaissement, la commune doit mettre un compteur. Ceux-ci ne peuvent pas toujours être installés dans les transformateurs de la Romande Energie, car il n'y a pas toujours la place. Pour d'autres où la commune a accès, ils doivent être séparés de la haute tension et certains ne sont pas aux normes.

Le poste «télégestion» est relativement élevé, mais il permettrait à la Municipalité de gérer elle-même l'éclairage par luminaire, avec une carte SIM pour dix mâts, qui pourront être gérés depuis le bureau communal. Ceci permettrait donc d'éteindre des réverbères pour quelques heures si nécessaire.

Un poste « divers et imprévus » est prévu à CHF 18'000.00. Actuellement la Romande Energie fait des offres valables 14 jours. La dernière offre datant du 22 octobre 2022 n'est déjà plus valable. Dès lors, la Municipalité a pris une marge et espère ne pas avoir à dépenser ces CHF 18'000.00. Le total serait donc de CHF 195'221.60, arrondi à CHF 200'000.00.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey rapporteuse de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport, nous recommandant d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

Le Président passe la parole à M. Alain Mercier, rapporteur de la commission ad hoc qui nous lit son rapport, nous recommandant d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- M. Alain Mercier de Prahins souligne que dans son préavis, la Municipalité propose d'amortir le montant de CHF 200'000.00 sur trente ans. M. Mercier trouve que sur une technologie qui avance très vite actuellement, cette durée de trente ans est trop longue. Pour lui, au vu de l'économie qui serait faite sur l'électricité, l'investissement devrait être amorti en dix à quinze ans.

M. Reymondin répond que la Municipalité a prévu cet amortissement sur trente ans, car ce genre d'amortissement légalement est prévu sur trente ans. D'autre part, elle l'avait prévu ainsi pour ne pas surcharger les finances de la commune. Mais elle ne voit pas d'inconvénient à amortir plus rapidement ce montant.

- Mme Brigitte Cambier de Prahins demande à quels autres entreprises la Municipalité a demandé des offres, sachant que la Romande Energie n'est pas la meilleure marché, et sur quelle base et quels critères elle a choisi la Romande Energie ?

M. Frédéric Duc répond que la Municipalité a demandé à Dexa SA, Duvoisin-Groux SA et à la Romande Energie.

La première a vite été mise de côté car les offres n'étaient pas justes et qu'il a fallu les demander plusieurs fois. Les prix se tenaient à CHF 2'000.00 près.

La grande différence était que la Romande Energie propose une garantie de dix ans sur le matériel, contre cinq ans chez Duvoisin-Groux SA. D'autre part, il existe déjà un contrat d'entretien avec la Romande Energie dont le coût a bien baissé.

● Mme Chantal Bujard-Bovey demande si le conseil général accepte le préavis ce soir, dans quel délai on peut avoir de nouveaux lampadaires ?

M. Frédéric Duc répond que l'offre de la Romande Energie prévoit douze à seize semaines de commande, puis deux à trois semaines de travaux. On peut donc prévoir cela pour le printemps.

M. Benoît Reymondin précise que si le conseil accepte le préavis, la Municipalité doit redemander une offre à jour, la valider et ensuite ça démarre.

● Mme Bujard-Bovey de Prahins demande ce qu'il en est si le prix augmente d'ici là ? Est-ce que cela doit être revu auprès du Conseil général ?

M. Reymondin répond que les CHF 18'000.00 de divers et imprévus ont été bien comptés et prévus aussi pour cela.

● Mme Brigitte Cambier de Prahins demande si ce montant a déjà été prévu dans le budget 2023 ?

M. Reymondin répond que c'est un investissement et que ce n'est donc pas dans le budget de fonctionnement.

● M. François Groux demande si l'amortissement proposé ce soir sur quinze à vingt ans doit être voté ce soir ?

M. Steve Jacot-Descombes répond qu'on peut voter aujourd'hui, mais il faudrait poser un amendement.

M. Schorro répond que la commission ad hoc n'a pas voulu poser un amendement pour ce soir, mais que si le conseil veut le faire, comme la Municipalité est d'accord d'amortir en dix à quinze ans, on peut voter ce soir.

● Mme Lise Courvoisier dit qu'il ne faut pas non plus charger les futures générations. Dans dix ans, il y aura peut-être un système totalement différent.

M. Steve Jacot-Descombes, Président, demande qui est d'accord de voter cet amendement avec un amortissement sur dix ans.

VOTE OUI : 53 NON : 1 Abstentions : 10

L'amendement pour un amortissement de CHF 200'000.00 sur dix ans est accepté.

Le Président met au vote le préavis

VOTE : OUI : 62 NON : 0 Abstentions : 2

Le préavis avec un amortissement sur dix ans est accepté.

10. Préavis no 06/2022 - Elaboration du nouveau PACom, demande de crédit supplémentaire - rapport de la commission des finances et de gestion

M. le Syndic informe qu'en novembre 2015, le conseil général avait accepté un crédit de CHF 148'000.00, pour l'élaboration du nouveau PACom, jusqu'à mise à l'enquête publique.

A ce jour, des factures pour CHF 116'000.00 sont payées. Une subvention de CHF 5'800.00, pour la zone réservée a déjà été perçue et une subvention de CHF 64'640.00, garantie par courrier cet automne doit encore être perçue.

Aujourd'hui, le montant de CHF 145'657.00 a été dépensé. Afin de terminer le dossier jusqu'au conseil général qui lèvera les oppositions, la Municipalité a besoin d'un crédit supplémentaire de CHF 16'000.00, pour l'assistance du bureau technique et du conseil juridique.

Cette demande de crédit supplémentaire ne concerne pas une possible future procédure.

Le Président passe la parole à Mme Chantal Bujard Bovey rapporteuse de la commission des finances et de gestion qui nous lit son rapport, nous recommandant d'accepter le préavis municipal tel que présenté.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye fait constater que la Municipalité dispose d'un crédit de CHF 30'000.00 par cas pour les choses exceptionnelles, donc ceci est tout à fait dans ses compétences et elle peut disposer de ce montant sans en référer à son législatif.

M. Reymondin soulève que la Municipalité trouve que cela est plus transparent de demander l'avis du conseil général.

- M. Denis Vuagniaux intervient en disant que les CHF 30'000.00 dont M. Ferrot parle, c'est pour les cas urgents étant entendu qu'ils doivent quand même passer par l'aval du conseil par après. Ce n'est pas une caisse dont la Municipalité dispose pour faire n'importe quelle dépense.

- M. Didier Gottraux de Gossens demande quels sont les conséquences pour la commune si cette demande de crédit est refusée par le conseil général ?

M. Frédéric Duc répond que ce serait très embarrassant pour la Municipalité si elle devait faire des séances de conciliation, dont certaines avec des bureaux d'avocats, sans urbanistes et sans conseil juridique.

Le Président met en votation le préavis

VOTE : OUI : 49 NON : 9 abstentions : 6

Le préavis no 06/2022 est accepté à la majorité

11. Divers et propositions individuelles

- Mme Chantal Bujard-Bovey de Prahins revient sur le conseil général du mois de juin 2022 lors duquel elle avait demandé qui avait fait les travaux de nettoyage des regards.

D'autre part la Municipalité a parlé de l'appartement de Prahins qu'elle imagine agrandir dans les combles. Elle demande ce qu'il en est du local de l'ancienne poste, loué par la FVJC ainsi que de l'ancien abattoir au rez-de-chaussée.

En outre elle aimerait savoir si lorsque nous recevons des téléphones nous annonçant que « la commune nous mandate pour faire des études... », ces demandes sont vraiment faites par la Municipalité ou si ce ne sont que des publicités.

M. Benoît Reymondin informe qu'il n'a pas de réponse à donner quant au nettoyage des regards, car la personne qui s'en occupait n'est plus là et que la Municipalité ne sait pas qui a fait ces travaux.

Quant aux autres bâtiments à Prahins, à court terme, la FVJC va quitter le local. Le bail a été modifié de trois mois en trois mois. La Municipalité n'a pas encore d'idée précise de ce qu'elle va en faire.

Un projet est en cours pour transformer l'ancien abattoir et le valoriser. C'est une volonté de la Municipalité d'augmenter un peu le rendement de ces bâtiments vides.

- Mme Brigitte Cambier de Prahins demande si cela concerne les deux appartements qui sont les deux en mauvais état ?

M. Reymondin répond que l'appartement occupé n'a pas été visité.

- Mme Mary-Lise Deriaz de Donneloye demande si on sait combien on économiserait d'énergie si on éteignait les luminaires de 23h00 et 04h00, dès maintenant ?

M. Frédéric Duc répond que Donneloye, Prahins, et les Granges de Gossens sont au bénéfice d'un forfait. Donc si les lampadaires sont éteints, le forfait reste le même.

A Donneloye et aux Granges de Gossens, l'installation ne permet pas d'éteindre les lampadaires sans investir dans l'installation.

Il serait possible d'éteindre les lampadaires, dans la « ceinture de Donneloye », à Gossens, Mézery et à Prahins, sans frais. Dès lors l'économie financière est minime.

- Mme Lise Courvoisier de Prahins propose de ne pas éteindre les lampadaires, sauf en cas de grosses restrictions, non pas pour des économies d'argent, mais pour des économies d'électricité.

M. Frédéric Duc répond que c'est aussi l'avis de la Municipalité. Certaines communes l'ont fait. C'est très bien sur le papier, mais moins en vérité car il fait nuit noir.

- M. Jean-Daniel Ferrot de Donneloye demande la lecture de la lettre de démission du municipal sortant.

D'autre part, M. Ferrot a vu que la borne d'alimentation électrique sise près du terrain d'entraînement avait l'air en tension. Il a entendu qu'elle allait être mise en service, mais comment faire pour s'y brancher et quel est le prix du kWh.

Troisièmement il signale que la boîte aux lettres des votations n'est pas conforme. Le dimanche matin, la boîte est pleine et chacun peut subtiliser des bulletins, et cela pourrait engendrer des recours. Il demande à la Municipalité de modifier cette boîte.

M. Jacot-Descombes nous lit la lettre de démission de M. Alain Huys.

Quant aux boîtes des votations, il fait remarque que, boîtes conformes ou non, il y a des moyens intelligents de mettre le bulletin en ne les mettant pas de travers.

M. Cédric Petter rajoute que lors des dernières votations, il a vidé lui-même la boîte de votation à Donneloye à 10h.00. Celle-ci était déjà complètement pleine. Elle avait déjà été vidée le vendredi soir. Cette fois-ci il y avait eu énormément de votants.

M. Frédéric Duc répond que la borne de recharge est effectivement en tension et utilisable. Le contrat de gestion avec le fournisseur n'est pas tout à fait terminé. Le prix actuel est de 35 centimes le kWh, mais n'est pas définitif.

Quant à l'utilisation, il y a un code QR à scanner sur la borne. Il faut ensuite suivre le lien qui demande la première fois notre nom, prénom, moyen de paiement. D'autre part, chacun doit avoir ses propres câbles.

- Mme Chantal Bujard-Bovey de Prahins revient sur l'éclairage public en disant qu'effectivement dans les villages où les lampadaires sont éteints de 23h00 à 04h00, ce n'est pas évident de repérer sa voiture et de se diriger dans le noir complet.

M. le Président propose de passer au vote quant à éteindre les lampadaires ou non

VOTE OUI : 21 NON : 34 abstentions : 9

L'assemblée ne souhaite pas éteindre les lampadaires.

M. Raymond Paillex de Mézery demande si cette votation pourrait être faite par village ?

M. Gilbert Gavillet de Donneloye répond qu'il s'agissait ce soir d'une information. Ce point n'a pas été porté à l'ordre du jour.

M. Raphaël Plomb demande s'il s'agit d'une compétence municipale ou de celle du conseil général.

M. Jacot-Descombes répond qu'il s'agit juste d'un avis de l'assemblée. On laisse à la Municipalité le soin de décider.

La parole n'est plus demandée, la séance est levée à 22h50.

Le Président invite les membres du conseil à partager un verre au Restaurant communal.

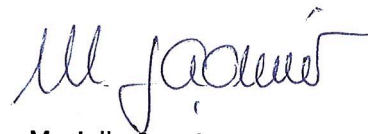
Le Président :



Steve Jacot-Descombes



la secrétaire :



Murielle Jaquier